Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260113-2026_04-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**OBJET :**
Convention avec le Département pour le financement de l'entretien des sentiers Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

**N° 2026-04**

**L'an deux mille vingt-six**

**Le 13 janvier, à 19 heures 00**

**Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Chanteloup, sous la présidence de M. MINIER.**

**. les conseillers communautaires**
MM. ALLAIN, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DANION, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, GOUR, HAMON, JANVIER, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MINIER, RINFRAY, ROGER, ROUX, VACHEROT.

**. pouvoirs**

| | | |
|---|---|---|
| Mme Sophie AUBRY | à | M. Frédéric MARTIN |
| Mme Alexandra JARRET | à | M. Christophe BRULLE |
| Mme Maud LE GALL - LE BLEIZ | à | M. David JUGAN |
| M. Jean-Yves LECLERC | à | M. Samuel DANION |
| Mme Marie-Françoise MORICEAU | à | M. Jean-Eric BERTON |
| Mme Katia RIFFAULT | à | M. Jean-Michel GAUDICHON |
| Mme Nathalie ROUXEL | à | Mme Myriam GOHIER |
| Mme Jacqueline SOLLIER | à | M. Thierry LASSALLE |

**. excusé** : M. Rémy COLLEAU

**DATE DE CONVOCATION :**
le 05/01/2026

**formant la majorité des membres en exercice**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS**

| | |
|---|---|
| **En exercice** | **46** |
| **Présents** | **28** |
| **Votants** | **36** |

**Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.**

**Vu** le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

**Vu** l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

**Vu** la convention d'entretien des sentiers d'intérêt départemental arrivée à échéance au 31 décembre 2024,

**Vu** la décision de la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 7 juillet 2025 relative au maintien des dispositions techniques de la précédente convention et à l'attribution d'une subvention pour la période 2025-2029,

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260113-2026_04-DE

**Considérant** que les itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR relevant du réseau départemental doivent faire l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers afin de garantir des itinéraires sécurisés, accessibles et de qualité pour les usagers,

**Considérant** que ces itinéraires concernent notamment les circuits de Grande Randonnée (GR®), de Grande Randonnée de Pays (GRP®) et l'itinéraire de l'Equibreizh,

**Considérant** que le Département d'Ille-et-Vilaine assure en principe l'aménagement et l'entretien de ces itinéraires d'intérêt départemental, mais peut en déléguer l'entretien aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale par voie de convention,

**Considérant** que l'ancienne convention couvrant la période 2020-2024 est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler pour la période 2025-2029 afin d'assurer la continuité de l'entretien des sentiers concernés,

**Considérant** que la signature de cette convention conditionne le versement de la subvention départementale destinée à financer l'entretien réalisé, notamment par le chantier d'insertion, pour l'année 2025 et les années suivantes,

**Considérant** que les itinéraires concernés sur la commune de Pléchâtel représentent un linéaire total de 7,7 km, toutes typologies de chemins confondues,

**Considérant** que Bretagne Porte de Loire Communauté s'engage, dans le cadre de cette convention, à assurer des opérations régulières de maintenance, de vérification des aménagements, d'identification des obstacles et points noirs, ainsi qu'à transmettre chaque année un bilan d'entretien technique au Département,

**Considérant** que le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, pour sa part, à assurer les travaux d'aménagement relevant de sa maîtrise d'ouvrage, à apporter une assistance technique, à effectuer une visite de contrôle annuelle, à organiser une réunion annuelle avec les acteurs de la randonnée et à mettre à disposition les supports cartographiques nécessaires,

**Considérant** que le Département participe au financement de cet entretien par le versement d'une subvention calculée en fonction du linéaire et de la nature des revêtements,

**Considérant** que, pour le territoire concerné, la subvention maximale annuelle s'élève à 888 €, sous réserve de la transmission du bilan d'entretien et des justificatifs de dépenses,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la convention portant sur l'entretien des sentiers d'intérêt départemental inscrits au PDIPR pour la période allant du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2029**.

- AUTORISE le Président de Bretagne Porte de Loire Communauté, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE